

Nouvelle offre de formation

Lettre de cadrage

Licences Professionnelles

Cette lettre d'orientation précise les attentes pour les Licences professionnelles réalisées en un an (60 ECTS) et non pour les Bachelor Universitaires de Technologie (BUT) qui se construisent sur trois ans (180 ECTS).

Les deux types de formations sont décrits avec précision par l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Outre les différents points rappelés ci-dessous, l'arrêté insiste sur :

- la mise en place obligatoire d'un contrat pédagogique de réussite étudiants ;
- la mise en place de conseils de perfectionnement si possible au niveau de la mention ;
- l'ouverture des parcours de licence professionnelle à l'alternance ;
- l'objectif d'insertion professionnelle fixé au minimum à 50 % et mesuré annuellement. Ce seuil conditionne l'accréditation dans le cas d'un renouvellement.

Structuration et ECTS

Les Licences professionnelles sont organisées en deux semestres et sont structurées en UE capitalisables et en blocs de connaissance et de compétences. Elles délivrent 60 ECTS.

Les UE sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Les coefficients des blocs de connaissances et de compétences peuvent varier de 1 à 2. Les ECTS constituent des nombres entiers.

Comme les licences, les licences professionnelles comprennent 6 UE et 12 ECUE par semestre maximum.

Les mises en situation professionnelles, notamment projets tuteurés et stages, représentent au minimum un tiers des ECTS, soit 20 ECTS.

Volume horaire étudiant (VHE)¹

Pour les licences professionnelles, le volume horaire annuel étudiant (VHE) est de 500 à 600 heures maximum. Il comprend l'ensemble des heures d'encadrement collectif des stages et projets tuteurés mais ne comprend pas les heures de présence des étudiant·e·s dans les structures d'accueil et le travail en autonomie (type projets tuteurés, recherche de stage, etc.).

Ainsi que le précise l'arrêté, les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés (par exemple PAST) ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle.

Projets tuteurés

Les activités tuteurées (dirigées et en autonomie) représentent de 150 à 200 heures de VHE.

¹ Le VHE (volume horaire étudiant) est le temps d'interaction avec un·e enseignant·e dont bénéficie l'étudiant·e d'une année de formation. Ce sont des heures de cours mais aussi des heures d'encadrement (de stage, de projet, de mémoire). La charge correspond au temps de travail que représente la formation pour les personnels (les bras/têtes nécessaires).

Stages et mémoires

Les licences professionnelles intègrent des périodes longues de stage qui s'ajoutent aux activités encadrées en présentiel. Ces stages ont une durée cumulée de 12 à 16 semaines².

Les stages et/ou projets tuteurés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Pour les étudiants en alternance, les périodes en milieu professionnel tiennent lieu de stage.

Diversité des enseignements

Comme le précise l'arrêté de 2019, la licence professionnelle offre à l'étudiant :

- l'acquisition de connaissances et de compétences dans les secteurs concernés ;
- un apprentissage de la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les métiers visés ;
- une formation générale visant à acquérir des compétences transversales et à permettre aux étudiants de développer une pensée critique ;
- un apprentissage des outils numériques ;
- un apprentissage d'au moins une langue vivante étrangère.

La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique³.

Seuils de création, de dédoublement et enseignements à choix

Le seuil minimal d'ouverture d'un parcours-type est fixé à 18 étudiants et la cible à 25-30 étudiants⁴. Le seuil vaut aussi pour les enseignements à choix et les options.

Exprimer la NOF en termes de compétences

Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

En attendant la construction d'un cahier des charges plus précis concernant l'approche par compétences, il est demandé aux équipes de formation de définir, pour chacune des UE, une ou plusieurs compétences telles qu'énumérées dans les fiches nationales de mentions, complétées le cas échéant de celles proposées localement pour compléter ou préciser les attendus nationaux.

² L'arrêté du 6 décembre 2019 ne donnant pas d'indication de la durée des stages dans le cas d'une Licence professionnelle en 1 an (il indique une durée cumulée des stages de 22 à 26 semaines sur les 3 ans du BUT), nous reprenons la formulation de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.

³ Cette obligation, très controversée, a vocation à être étendue à l'ensemble des licences. Si elle devait être maintenue, l'établissement y apporterait une réponse globale. Il convient cependant de proposer au moins un enseignement de langue dans les licences professionnelles.

⁴ Le seuil d'ouverture indique le niveau en deçà duquel la formation (ou l'option) n'est pas ouverte. La cible correspond à la capacité d'accueil, c'est-à-dire le nombre d'étudiant attendu dans la formation, fixé en adéquation avec les objectifs pédagogiques et les moyens disponibles. La capacité d'accueil est un élément clé de la négociation avec le Ministère pour l'accréditation.